

MONTEILS

N° 2 JANVIER 2021



L'écho de la commune

Bonne Année

- P. 2 : Le mot du Maire
- P. 3 : distribution paniers de Noël –
Marché de Noël – Marché
hebdomadaire
- P. 4 : Présentation salle des élus -
Débroussaillage
- P.5 : Légende de Monteils : Le
Gripet
- P. 6 et 7 : Evénements dans la
commune
- P. 8: Infos et Carnet



Le mot du Maire



Chers concitoyens,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Le virus a modifié nos habitudes de vie et de travail suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Merci à vous, chers concitoyens, pour votre compréhension et votre patience durant cette période délicate et inédite. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles.

Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs. Pour la municipalité, la cérémonie du 11 novembre a eu lieu en petit comité. Le traditionnel repas des aînés de décembre a été annulé également, remplacé par une distribution de paniers garnis. L'équipe municipale avait beaucoup de projets qui auraient permis de nous réunir (petit marché hebdomadaire, vide grenier, etc...). Ceux-ci, malheureusement, n'ont pas pu se

réaliser cette année, par rapport aux normes sanitaires exigées. Heureusement, le marché de Noël avec la précieuse aide du comité des fêtes et l'association des parents d'élèves a été concrétisé et a donné une journée très réussie. Je remercie tous ces bénévoles ainsi que tous les membres du conseil municipal qui se sont mobilisés au service de la commune. Les élus continuent de préparer au mieux les projets en cours avec une grande motivation et avec enthousiasme afin de tenir ses promesses de campagne notamment commerces et logement place des Aires. Je remercie Emilie et Marine, nos 2 agents administratifs ainsi que Patrick, notre agent technique, pour leur travail et leur dévouement pour la commune. Nous espérons que 2020 ne restera qu'un mauvais souvenir pour nous tous. Je vous invite à découvrir dans ce petit journal la vie du village et les événements du dernier trimestre 2020.

Je terminerai en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2021. Prenez bien soin de vous.

Patrick FONTAINE



*L'ensemble du Conseil Municipal
vous présente ses vœux les plus sincères ...*

*Alors que s'ouvre 2021,
nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos
proches, une année de joie, de santé et de réussites dans les
projets qui vous tiennent à cœur.*





DISTRIBUTION PANIERS DE NOEL

Comme vous le savez tous, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis l'organisation d'un repas à l'attention des aînés



Aussi, le conseil municipal et les membres du CCAS ont décidé de remettre à tous les habitants de Monteils âgés de plus de 70 ans et dans la limite d'un par foyer, des colis de Noël sous forme de paniers garnis qui ont été distribués à domicile au mois de décembre 2020.



La municipalité ne doute pas que les paniers composés par "Les recettes secrètes de Pascaline", ont ravi ces habitants.



MARCHE DE NOEL SAMEDI 12 DECEMBRE 2020



Pour cette première édition, les organisateurs peuvent se féliciter d'avoir réuni les habitants de Monteils et même au-delà. Une grande satisfaction qui démontre que lorsque l'offre est intéressante, la réussite est au rendez-vous.

Un très grand moment de retrouvailles, de convivialité, d'union, qui font que notre village est prêt à de nouvelles aventures.

De grands mercis à l'A.P.E., au comité des fêtes, aux exposants, à la population, et bien sûr à notre père Noël, qui ont cru à cette bonne bouffée d'oxygène dans un contexte plutôt morose.



MARCHE HEBDOMADAIRE

Vu le succès rencontré par ce marché de Noël, la municipalité continue sur sa lancée en mettant en place un marché hebdomadaire le dimanche matin de 8h à 13h, place du puits. Nous débuterons le dimanche 7 Février 2021 par un marché très divers, comme les coquillages-crustacés, charcuterie, et bien d'autres.



NOUVEAU : UNE SALLE DES ELUS

La salle des élus est située au premier étage de la Mairie.

Elle permet aux conseillers de vous recevoir sur rendez-vous en toute confidentialité (Tél. 04 66 83 50 04)



LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

LE DEBROUSSAILLEMENT ... UNE OBLIGATION LEGALE

POURQUOI DEBROUSSAILLER ?

Debroussailler c'est mettre en sécurité :

- votre famille et vous-même,
- votre maison et vos biens,
- les sauveteurs.

Debroussailler est un acte civique responsable et obligatoire. En assurant votre auto-protection vous contribuez à l'effort collectif en faveur de la protection de votre cadre de vie : la forêt.

Debroussailler a pour but :

- de diminuer l'intensité du feu,
- de limiter sa propagation, en garantissant une rupture du couvert végétal :
- tant au niveau du sol
- que des houppiers* des arbres*

COMMENT DEBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé comprennent :

- l'éloignement des cimes des arbres
 - de 3 m de toute construction...
 - de 3 m entre elles,
- la coupe
 - des arbres morts
 - des branches mortes
 - la suppression des arbustes* sous les arbres,
 - l'élagage des arbres sur une hauteur :
 - de 2,5 m pour les sujets de plus de 4m,
 - sur les 2/3 de leur hauteur pour les autres,
 - la coupe rase de la végétation
 - herbacée,
 - ligneuse basse,
 - le ratisage dans la zone des 20 m autour des constructions, installations
 - de la litière*,
 - des feuilles mortes
 - l'élimination des végétaux coupés.

Sont autorisés des bouquets :

 - d'arbres d'une dimension de 15 m
 - d'arbustes de 3 m maximum.

Les haies non séparatives sont assimilées à des bouquets d'arbres. Les haies séparatives seront maintenues à une hauteur et une largeur de 2 m maximum.

QUE DEBROUSSAILLER ?

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 m à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de celle-ci, de manière à obtenir un gabarit de passage de 4 m minimum.

Les obligations s'appliquent :

 - dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues plantations ou reboisement,
 - et dans la bande des 200 m autour de ces formations.

A l'intérieur de ce zonage, le débroussaillage est obligatoire :

 1. aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m, et sur 10 m de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue en faisant abstraction des limites de votre propriété. Il est à la charge du propriétaire des constructions...
 2. sur la totalité des terrains compris dans :
 - les zones urbaines (U),
 - les Z.A.C., les lotissements, les A.F.U.,
 - les camping-caravanning.
 Il est à la charge du propriétaire des terrains. Si le terrain est bâti et que les fonds voisins ne sont pas soumis à obligation, le propriétaire de la construction doit également réaliser les travaux jusqu'à 50 m de son habitation (cumul des 2 obligations).
 3. sur la totalité des terrains où il a été prescrit par le règlement d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (P.P.R.I.F.).

Attention : le maire de votre commune a le pouvoir de porter de 50 m à 100 m par arrêté municipal, l'obligation de débroussailler. Se renseigner en mairie.

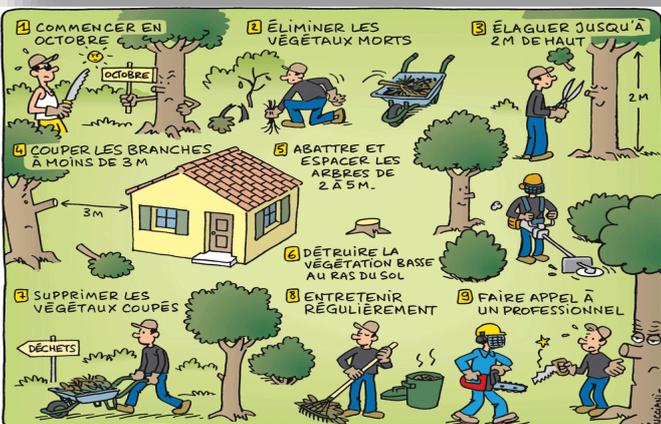
Zone U, ZAC, Lotissements Zone Naturelle N

■ Débroussaillage obligatoire
■ Débroussaillage obligatoire sur fonds voisins

Les obligations légales de débroussaillage sont règlementaires et législatives. Elles s'imposent à tous et depuis plusieurs années. Il s'agit d'assurer sa propre sécurité, la préservation des espaces naturels, et de faciliter l'intervention des pompiers.

La mairie recense toutes les parcelles de la commune impactées par ces obligations et les propriétaires concernés recevront un courrier fixant un délai d'exécution. Nombre d'entre vous ont déjà satisfait à cette contrainte nécessaire.

Mais tout le monde est concerné par le débroussaillage de sa propriété même si vous n'avez pas reçu de courrier.



Une réunion publique d'information sera dispensée dès que possible. Dans l'attente, nous sommes à votre écoute.



LEGENDE A MONTEILS : LE GRIPET



« Certains vieillards vous diront (ceci écrit en 1911 très sérieusement) que tous les cent ans un diable ou diabolon au nom de Gripet paraît, l'espace d'une seule nuit dans les bois de Vatrute (Vié-Cioutat, vieilles citées) et qu'il enrichissait la première personne qu'il rencontrait.

Vous doutez, bien sûr ! Je suis pourtant certain que si vous aviez entendu raconter cette histoire, la nuit près du bois, vous diriez : il y a quelque chose de troublant car il y est question de trésor dans les deux légendes. Preuve évidente que les trésors ont du être réellement récupérés dans les décombres de la ville soit dans les premiers siècles, soit plus tard à une époque relativement récente peut-être.

Voilà donc bientôt cent ans écrit en 1911, BERTRAND Antoine, cultivateur à Monteils, se trouvant seul dans les bois par une profonde obscurité. Tout à coup, se dresse devant lui, une forme humaine et une voix impérieuse lui dit « suis moi ». Poussé par une force invisible, muet de peur, BERTRAND Antoine suit l'apparition, tout aussi subitement s'ouvre l'entrée d'une grotte. Il entre dans une lumière éblouissante. Les murailles, couvertes d'objets d'or, vases, outils scintillants.

Notre diable l'arrête : « choisis, prends tout ce qui te plaît ! Mais ne dis jamais rien à personne ».

Le paysan stupéfait, pensant qu'il était peut-être la proie du démon, resta un moment indécis. Le diable disparut. Fasciné par tant de merveilles mais retenu par sa religion et son honnêteté, BERTRAND Antoine opta pour une bêche en fer, oui, tout simplement. Le seul objet en métal vil qui se trouvait autour de lui et le même pouvoir le poussa vers la porte.

Le lendemain, il fut pris de regrets après une nuit de violente insomnie coupée de cauchemars. La vue des objets d'or ne le quittait plus. Aussi, malgré les recommandations du Gripet, il fit connaître son aventure à son ami, un paysan de saine et forte raison, personnage influent de l'époque révolutionnaire du village M. FONTANIEU.

Celui-ci ne voulait pas croire une pareille histoire ! Mais la bêche était un témoin irréfutable. Et, en fin de compte, BERTRAND Antoine le décida à aller à la recherche de la grotte dont il pensait retrouver facilement l'entrée.

A la nuit tombée, tous deux gagnèrent le bois de Vatrute et une fois l'obscurité venue, ils attendirent Gripet à l'endroit précis où il était apparu la veille.

Rien ne parut, mais la bêche fut arrachée des mains de BERTRAND Antoine avec violence et en échange une dizaine de gifles formidables lui furent appliquées à son grand désarroi et sa grande frayeur.

M. FONTANIEU hébété par un bruit pareil alors qu'il ne voyait point d'agresseur, craignant aussi pour lui-même, ramena BERTRAND Antoine, son ami, à son logis.

BERTRAND Antoine en eut la cervelle un peu retournée et sa femme qui avait espéré le voir revenir chargé d'or dut s'aliter.

Que prouve ceci ? Que Gripet est un vrai bon diable, très populaire autrefois dans le village, un peu farceur, qui aime à faire des niches, surtout aux femmes en cachant leur ouvrage, en faisant égarer le bétail dans les bois et autres taquineries point méchantes.

Les cent ans se sont écoulés depuis cet événement. Qui a eu la patience d'aller au rendez-vous ? Que lui a accordé Gripet à « Vié-Cioutat » au milieu des bois, dans la grotte, par une nuit sans lune ? Décidément, ces ruines sont bien mystérieuses car elles n'ont rien dit. Que nous cachent-elles encore ? »



Une partie des recherches historiques de M. Léon PANSIER, Instituteur à Monteils en 1907



Dans la commune

Afin de maintenir notre village propre et aider les habitants à adopter un comportement vertueux, la mairie a fait installer de nouveaux **conteneurs** :

- Un à verre près de celui à papier existant au chemin de la fontaine.

- Un à verre et un à papier au parking de covoiturage, sortie du village vers Deaux.

Ils s'ajoutent donc à ceux déjà en place aux Aires et au Bousquet

Chacun pourra désormais vider simultanément le verre et le papier au même endroit et, si le lieu est déjà plein, les déposera dans un autre site.

[Pour le reste, merci de vous déplacer à la déchetterie.](#)



Parking de covoiturage



10 septembre 2020 devant la Mairie

Dans le cadre de la campagne des **élections sénatoriales** qui ont eu lieu le 27 septembre 2020, la municipalité avait reçu le 10 septembre 2020 la visite de Mme Vivette LOPEZ, sénatrice sortante, et ses colistiers-ères- de l'Union des Démocrates et Indépendants.

Les sénateurs représentent le département au Sénat pour un mandat de six années. Ils sont élus au suffrage universel indirect. Le collège électoral est constitué :

- ✓ Des parlementaires (députés et sénateurs) ;
- ✓ Des conseillers régionaux élus dans le département ;
- ✓ De l'ensemble des conseillers départementaux ;
- ✓ Des délégués des conseils municipaux.

Le 10 juillet 2020, le conseil municipal de Monteils a désigné trois délégués et deux suppléants pour cette élection.

HOMMAGE A SAMUEL PATY

Le lundi 30 Octobre 2020, le Maire et ses adjoints se sont rendus à l'école primaire du village pour honorer la mémoire de Samuel Paty, sauvagement assassiné pour avoir enseigné la « Liberté d'expression ».

Recueillement sous le préau de l'école



PARTICIPATION CITOYENNE, C'EST QUOI ?

La municipalité a reçu le 07 septembre 2020 la visite de deux gendarmes de la B.C.I. (Brigade de Contact Itinérante) de la compagnie d'Alès pour mettre en place le protocole.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- ✓ Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- ✓ Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- ✓ Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

La municipalité recherche des volontaires référents, émetteurs-récepteurs d'alertes de tous évènements suspects troublant la sécurité des personnes et des biens.



NETTOYONS LA NATURE – UN GRAND SUCCES



26 septembre 2020



Comme prévu dans l'agenda à l'initiative du conseil municipal, l'opération propreté s'est déroulée le 26 septembre 2020 de 08h00 à 12h00.

Nous avons été très heureux et fiers d'accueillir un si grand nombre de participants (45) lors du rassemblement à la salle des granges.

Croissants et café pour bien démarrer la journée, et nous voilà tous partis dans des quartiers différents à bord de cinq camions généreusement mis à disposition par nos concitoyens.

Avec une ambiance sympathique, une volonté de s'investir dans cette noble cause, l'énergie des nombreux enfants très concernés, les femmes et hommes par groupes ont chargé tous les camions.

Si l'ouvrage est beau, il ne devrait pas exister.

Comment des particuliers ou professionnels peuvent-ils à ce point pourrir notre nature ?

Le gardien de la déchetterie de SAINT CEZAIRE DE GAUZIGNAN, bien qu'informé la veille, n'a pas caché sa surprise devant cette désastreuse collecte.

L'opération s'est conclue par un apéritif dinatoire bien mérité, avec des tapenades de Pascale et des pizzas, quiches et autres d'Alexandra.

REMISE DE MASQUES DE PROTECTION AUX ENFANTS DE L'ECOLE

Le 12 novembre 2020 à 11h45, maire et adjoints ont remis des masques de protection colorés, décorés, et spécialement conçus pour les enfants

Merci aux enseignants et aux personnels scolaires pour leur dévouement dans un tel contexte.



11 NOVEMBRE 2020

La cérémonie a bien eu lieu, mais sans public, conformément aux directives gouvernementales relatives aux mesures sanitaires en vigueur.



COVID-19 TESTS ANTIGENIQUES

DRIVE SANS RENDEZ-VOUS



A partir du Mardi 24 Novembre

Mardi & Vendredi
De 9h00 à 13h00

TEST RAPIDE SANS ORDONNANCE
Sur présentation de la Carte Vitale & de la carte Nationale d'Identité

Complexe sportif de Vézénobres
Chemin du stade 30360 Vézénobres

Ces tests sont réalisés prioritairement sur les **PERSONNES SYMPTOMATIQUES** avec un délai d'apparition des symptômes inférieur ou égal à 4 jours

Les personnes asymptomatiques sont acceptées

Merci de bien vouloir vous munir d'un masque et d'un stylo

Travail en collaboration avec les Infirmières libérales du secteur de Vézénobres



MAIRIE



Lundi 9h00 à 14h00
Mardi 9h00 à 13h00
Jeudi 9h00 à 12h00

Les adjoints sont disponibles en dehors des horaires de la mairie uniquement sur rendez-vous. *Téléphone* : 04 66 83 50 04

Collecte ordures ménagères :
Lundi et jeudi matin
(Poubelle noire : ordures ménagères)
Jeudi matin (Poubelle bleue tri)

Ramassages encombrants (frigos, machines à laver, canapés etc...) :
Dernier Vendredi du mois au matin.



SI VOUS SOUHAITEZ ENVOYER UN ARTICLE A LA MAIRIE, DIRE CE QUE VOUS AVEZ A DIRE OU APPORTER DES IDEES. MERCI DE NOUS CONTACTER.
mairie.monteils@orange.fr



SI VOUS AVEZ UNE RECETTE DE CUISINE ORIGINALA QUE VOUS VOULEZ PARTAGER MERCI DE NOUS L'ENVOYER PAR MAIL A LA MAIRIE. N'OUBLIEZ PAS LA PHOTO NOUS LA PUBLIERONS DANS LE PROCHAIN JOURNAL

CARNET

Naissance : Lyana SPILLEMAECKER née le 20/09/2020
Félicitations aux parents Emilie et James



Rédactrices Chantal et Marie-Paule
IPNS

